

BARÈME



HONORAIRES DE VENTE Agence Baillet en France

Date : 03/04/2023

Nos honoraires sont exprimés TTC et sont calculés sur la base de prix de vente affichés. Ils sont par défaut à la charge du vendeur. Ils ne seront à la charge de l'acquéreur que si accord préalable et spécifié dans le mandat de vente ou précontrat de vente lié à la transaction.

Prix de vente du Bien (Honoraires agence inclus)	Montant des honoraires	
	Mandat Simple	Mandat Exclusif
Prix Box, Parking		
Prix vente inférieur à 139 999 euros	Forfait 3500 €	Forfait 3000 €
Prix vente 140 000 à 199 999 euros	Forfait 8000 €	Forfait 7500 €
Prix vente 200 000 à 249 999 euros	6,00%	5,50%
Prix vente 250 000 à 399 999 euros	5,50%	5,00%
Prix vente 400 000 à 549 999 euros	5,00%	4,50%
Prix vente supérieur à 550 000 euros	4,50%	4,00%
	4%	3,50%

HONORAIRES VIAGER : Transaction vente en viager : 10 % sur la base de la valeur vénale et sont à la charge du vendeur.

AVIS DE VELEUR SUCCESSION / PATRIMOINE / RACHAT DE PRET : 350 euros TTC à la charge du demandeur.

Arthurimmo.com Baillet en France

1 Avenue du Bosquet, 95560 Baillet-en-France Tél 01 85 15 85 14 – bailletenfrance@agence-arthurimmo.com
HOME INVEST CONSEIL - SASU au capital de 1000,00 € - N° Siret n°853 607 562 00016 - N° TVA Intracom: FR 00 853 607 562 - RCS Pontoise
n°853 607 562 – CPI n°95012022000000056 délivré par la CCI de Paris Ile de France – RC Pro n°145 894 645 – MMA IARD – 14 Boulevard Marie et
Alexandre Oyon 72030 LE MANS CEDEX 9



BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION POUR UN LOCAL D'HABITAION SOUMIS A LA LOI DU

06/07/1989 MODIFIEE PAR LA LOI ALUR

HONORAIRE A LA CHARGE DU LOCATAIRE

HONORAIRE POUR L'ENTREMISE ET LA NEGOCIATION, L'ORGANISATION DES VISITES,
LA CONSTITUTION DU DOSSIER, LA REDACTION DU BAIL ET L'ETAT DES LIEUX

Zone « très tendue »	12€ TTC par m2
Zone « tendue »	10€ TTC par m2
Zone « non tendue »	8€ TTC par m2
Honoraires pour l'état des lieux d'entrée et de sortie	3€ TTC par m2

HONORAIRE A LA CHARGE DU BAILLEUR

Honoraires d'entremise et de négociation	200€ TTC
---	-----------------

HONORAIRE POUR L'ENTREMISE ET LA NEGOCIATION, L'ORGANISATION DES VISITES,
LA CONSTITUTION DU DOSSIER, LA REDACTION DU BAIL ET L'ETAT DES LIEUX

Zone « très tendue »	12€ TTC par m2
Zone « tendue »	10€ TTC par m2
Zone « non tendue »	8€ TTC par m2
Honoraires pour l'état des lieux d'entrée et de sortie	3€ TTC par m2

Arthurimmo.com Baillet en France
1 Avenue du Bosquet, 95560 Baillet-en-France Tel 01 85 15 85 14 – bailletenfrance@agence-arthurimmo.com

HOME INVEST CONSEIL - SASU au capital de 1000,00 € - N° Siret n°853 607 562 00016 - N° TVA Intracom: FR 00 853 607 562 - RCS Pontoise
n°853 607 562 – CPI n°95012022000000056 délivré par la CCI de Paris Ile de France – RC Pro n°145 894 645 – MMA IARD – 14 Boulevard Marie et
Alexandre Oyon 72030 LE MANS CEDEX 9



BARÈME DE NOS HONORAIRES DE GESTION



Réseau partenaire en charge de la location
Chaque amandataire est juridiquement et financièrement indépendant.

Formules

Prestations Ma Gestion Locative	SIMPLICITÉ	GARANTIE TOTALE
Mise en place du mandat de gestion	✓	✓
Versement mensuel des loyers et charges au bailleur dès règlement du locataire	✓	✓
Envoi de l'avis d'échéance à votre locataire mensuellement	✓	✓
Délivrance d'une quittance de loyer	✓	✓
Envoi mensuel d'un relevé de gérance par email	✓	✓
Révision annuelle du loyer en fonction de l'indice IRL	✓	✓
Paiement des charges de copropriété au syndic sur demande	✓	✓
Récupération de la taxe d'ordures ménagères auprès du locataire	✓	✓
Emission d'un projet de déclaration de revenus fonciers	✓	✓
Suivi des travaux, établissement de devis, commandes et règlements des fournisseurs	✓	✓
Suivi digital de votre parc locatif	✓	✓
Garantie Loyers Impayés		✓
Déclaration et suivi des loyers impayés		✓
Paiement assuré le 5 de chaque mois (jour ouvré)		✓
Détériorations immobilières jusqu'à 10 000€		✓
Protection juridique		✓
LOYERS > nos taux sont dégressifs	SIMPLICITÉ	GARANTIE TOTALE
Un bailleur peut cumuler ses différents loyers pour bénéficier de la dégressivité	TTC	TTC
Loyers hors charges inférieurs à 1500€	7,08%	10,78%
Loyers hors charges compris entre 1500€ et 2000€	5,88%	9,58%
Loyers hors charges supérieurs à 2000€	4,68%	8,38%

* **GLI = Garantie Loyers Impayés à 2,50 % TTC** (sans plafond de loyer, sans franchise, sur toute la durée du sinistre)

Offre Stationnement (Box ou parking) à 11,88 % TTC



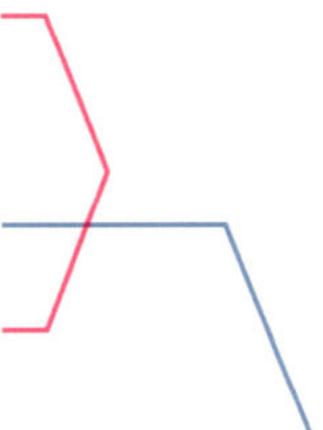
Les honoraires de gestion s'appliquent sur toutes les sommes encaissées pour le compte du mandant. Les honoraires de gestion sont 100 % déductibles des revenus fonciers (selon loi de Finances en vigueur). Taux de TVA en vigueur : 20 %, sauf TVA DOM-TOM 8,50%



Barème valable à compter du 01/01/2023

Ma Gestion Locative - 1 Impasse Isaac Newton - CS 70335 - 85109 Les Sables d'Olonne Cedex - Tél. 02 51 32 01 94
Succursale - 1-3 rue Alessandro Volta - 2^{ème} étage - ZAC de la Fleurilaye - 44481 Carquefou Cedex - Tél. 02 40 52 17 89
contact@magestionlocative.fr - Code APE 6831Z - Carte Pro CPI 8501 2018 000 030 507 CCI de Vendée
N° RCS La Roche-sur-Yon (85) 499 472 819 - Garantie CEGC Putreaux

www.magestionlocative.fr





ASSURANCE LOYERS IMPAYÉS



Réseau partenaire en charge de la location
Chaque mandataire est juridiquement et financièrement indépendant



ASSURANCE LOYERS IMPAYÉS GARANTIE TOTALE >

À 2,50% DES LOYERS CHARGES COMPRISES

Paiement du loyer assuré le 5 de chaque mois (jour ouvré)

RÉSUMÉ DES GARANTIES

Contrat MNCAP n°201509445001

LOYERS IMPAYÉS

Résultant du non-paiement par le locataire des loyers, charges et taxes comprises afférents aux locaux assurés.

INDEMNISATION JUSQU'À RÉCUPÉRATION DU BIEN

- Sans limite de somme
- Sans délai de carence
- Sans limite de durée
- Sans franchise

Indemnisation illimitée

DÉTÉRIORATIONS IMMOBILIÈRES

Dégradaations et destructions imputables au locataire, aux biens immobiliers exclusivement, constatées après son départ par comparaison des états des lieux d'entrée et de sortie :

- Prise en charge dans la limite de 10 000 € par sinistre
 - Absence de franchise
 - 1^{er} indemnisation sur présentation des devis (50% du HT) solde à réception des factures
- Taux de vétusté contractuel - article 10.4 des Conditions Générales
- Exclusions définies à l'article 8.3 des Conditions Générales

PROTECTION JURIDIQUE

Prise en charge de la défense des intérêts du propriétaire. Sont garantis, sous réserve des exclusions, tous les litiges découlant de l'exécution du contrat de bail portant sur le local assuré, opposant l'assuré au(x) locataire(s), lorsque les intérêts en cause sont autres que ceux déjà couverts par la " Garantie Loyers Impayés " ou la Détérioration Immobilière.

Prise en charge des honoraires d'avocats et frais nécessaires dans la recherche de toute solution, par voie amiable ou judiciaire, la plus conforme aux intérêts du propriétaire :

- À concurrence d'un capital maximum de 6 000€
- Dont les intérêts en cause dépassent 230€

Endettement locataire(s) de 38% maximum sur étude de dossier (loyer toutes charges comprises / Revenu net global)

Prime d'assurance déductible à 100% des revenus Fonciers (selon la loi de finance en vigueur)

Conditions Générales de Contrat disponibles sur simple demande



[Document non contractuel](#)

Ma Gestion Locative - 1 Impasse Isaac Newton - CS 70335 - 85109 Les Sables d'Olonne Cedex - Tél. 02 51 32 01 94
Succursale : 1-3 rue Alessandro Volta - 2^{ème} étage - ZAC de la Fleurilaye - 44481 Carquefou Cedex - Tél. 02 40 52 17 89
contact@magestionlocative.fr - Code APE 6831Z - Carte Pro CPI 8501 2018 000 030 507 CCI de Vendée
N° RCS La Roche-sur-Yon (85) 499 472 819 - Garantie CEGC Puteaux

www.magestionlocative.fr

